

Débat d'Orientation Budgétaire

**2018**

# Rapport d'Orientation Budgétaire exercice 2018

Etablissement Public d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux du Sud Ouest Mont  
Ventoux (syndicat mixte fermé)

## **CADRE JURIDIQUE**

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations listées par la loi (les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette..).

Ce rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité de le présenter à son organe délibérant.

En raison de la strate de population de l'EPAGE SOMV, syndicat mixte fermé, ce rapport comporte également une présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le rapport est transmis au Préfet et doit être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique. Il sera aussi transmis aux trois EPCI à fiscalité propre membres du syndicat.

## **ELEMENTS DE CONTEXTE**

### **1. La législation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques**

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » a été créée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi « MAPTAM ». Cette compétence obligatoire et exclusive des communes est confiée aux EPCI à fiscalité propre.

La loi NOTRe est venue modifier le calendrier de mise en œuvre de cette compétence, en reportant le transfert obligatoire de la GeMAPI aux EPCI FP au 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Cette réforme dite « GeMAPI » est en cours de mise en œuvre, entraînant les syndicats de rivière et leurs nouveaux partenaires, les EPCI FP, dans des bouleversements aussi complexes que coûteux pour tous.

La loi NOTRe, a aussi bouleversé les dispositifs d'aide financières en faveur des milieux aquatiques et de la prévention des inondations mis en œuvre depuis des décennies, par les Départements et les Régions. Sur la région PACA cela se traduit par :

- une diminution du budget du service Eau et Risques Naturels du Conseil Régional PACA, ce qui a conduit les élus régionaux à revoir les priorités des subventions accordées. En l'espèce, il est prévu une diminution du taux de financement de la Région sur les programmes d'entretien et de restauration de la ripisylve, de 30 % à 15 %. La priorité des aides est accordée aux opérations contractualisées dans des Contrat de Milieux déjà signés et en cours
- le maintien du dispositif départemental de Vaucluse, en faveur de la gestion intégrée des cours d'eau et de la prévention des risques inondations. En particulier, pour compenser l'arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau RM&C sur les programmes d'entretien et de restauration de la ripisylve, le taux de financement du département passe à 30 %

Le Projet de Loi de Finances 2018 contribue aussi à dégrader les capacités financières des six Agences de l'Eau françaises, en ponctionnant une partie des recettes des redevances. Cet impact budgétaire conduit actuellement, l'Agence de l'Eau RM&C, qui est dans la construction de son XI<sup>e</sup> programme (2019-2024) à revoir ses priorités de financement. En particulier, l'Agence exclut depuis 2016 pour l'EPAGE SOMV le financement du programme d'entretien et de restauration de la ripisylve, mais aussi toutes les actions du syndicat qui ne portent que sur la protection contre les inondations (réparation des berges-digues, par exemple).L'évolution est à la baisse des aides de l'Agence de l'Eau RM&C pour le bassin Sud Ouest Mont Ventoux.

## **2. Le contexte local du bassin versant Sud Ouest Mont Ventoux**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le territoire du bassin versant Sud Ouest Mont Ventoux recoupe 3 EPCI à fiscalité propre :

- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin – COVE
- Communauté de Communes les Sorgues du Comtat – CCSC
- Communauté de Communes Ventoux Sud - CCVS

Conformément à l'organisation proposée par la démarche SOCLE Affluent Rive Gauche du Rhône 84-26, les trois EPCI FP du bassin versant ont été favorables à un transfert de cette compétence au syndicat EPAGE SOMV.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les trois EPCI FP deviennent de droit, membres du syndicat par représentation-substitution des communes de leurs territoires. Soit :

- Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin – COVE, pour 13 communes
- Communauté de Communes les Sorgues du Comtat – CCSC, pour 2 communes
- Communauté de Communes Ventoux Sud – CCVS, pour 2 communes

*NB : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CCSC était devenue compétente pour la compétence facultative « Milieux Aquatiques » et était déjà membre de l'EPAGE SOMV en représentation-substitution des communes de Bédarrides et Monteux.*

Cette nouvelle gouvernance, avec la mise en place de nouveaux élus au comité syndical désignés par les EPCI FP, a conduit à envisager une révision des statuts syndicaux. Cette révision, prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2018, comprendra une extension du périmètre de l'EPAGE SOMV à toutes les communes du bassin versant (+ 8 communes) ainsi qu'une modification de la clé de contribution financière des membres.

Au niveau des obligations réglementaires, le « décret digue » n°2015-526 du 12 mai 2015, a amené des contraintes importantes sur les cours d'eau du Sud Ouest Mont Ventoux et sur la collectivité publique titulaire de la compétence GEMAPI.

En effet, les régularisations réglementaires des systèmes d'endiguement ont pour échéance fin 2019 (pour les classes A et B) et fin 2021 (pour classe C). Cela nécessite la mise en oeuvre urgente d'une stratégie de gestion et de priorisation des demandes d'autorisation administratives des digues existantes (la démarche SOCLE ARGR a recensé 74 km de systèmes d'endiguement potentiels sur le bassin SOMV), dès 2018.

Cette phase administrative pour réaliser les obligations réglementaires liées aux systèmes d'endiguement potentiels de tout le bassin versant ainsi que leur surveillance et entretien, a été estimée dans le cadre de la démarche SOCLE ARGR à des dépenses supplémentaires (tant en fonctionnement, pour les ressources humaines nécessaires qu'en investissement) de l'ordre de 450 000 € / an pour l'EPAGE SOMV.

L'autofinancement nécessaire pour ces dépenses supplémentaires sera financé par les EPCI FP membres, qui ont eu le choix de voter ou pas la mise en place la taxe GEMAPI sur leurs territoires, dès ce budget 2018.

## **3. La contractualisation du PAPI d'intention du Sud Ouest Mont Ventoux et les investissements déjà engagés**

En vigueur depuis le 26 juillet 2016, la convention du PAPI d'intention 2016-2019 comporte 25 actions pour un montant total de 2,48 M€ TTC, dont 18 sont sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE SOMV. De plus, le syndicat s'est porté animateur de ce programme ambitieux de gestion des inondations sur le bassin versant.

Au cours de l'année 2018, d'après le planning prévisionnel du PAPI il y aura de nouvelles opérations d'investissement lancées (en particulier, tout l'axe 7 relatif à la définition des systèmes d'endiguement du bassin versant, soit 237 k€ TTC AINSI que toute l'axe 1 en accompagnement des communes pour mettre à jour leurs documents réglementaires d'information sur les risques = DICRIM et PCS et en action de communication, soit 30 k€ TTC).

Actuellement, l'organisation des ressources humaines du syndicat est telle que moins d'un équivalent temps-plein est consacré à l'animation et la mise en œuvre de ce PAPI. De plus, la ré-organisation administrative du syndicat, liée à la prise de compétence GeMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 via les EPCI FP a aussi un impact sur le délai d'engagement des différentes opérations contractualisées dans ce PAPI.

Enfin, les demandes locales des communes (Mazan, Beaumes de Venise, Aubignan) au cours des années précédentes – entre 2015 et 2017 - ont eu pour conséquence que des programmes d'études ont été engagés pour définir des aménagements sur les cours d'eau traversant ces communes (soit l'Auzon, la Salette et le Rioulas). Actuellement, les prestations de maîtrise d'œuvre sont lancées et font parties des Restes à Réaliser budgétaires.

En 2017, la définition des avant-projets de travaux a conduit à des enveloppes prévisionnelles qui concernent au global plusieurs millions d'euros.

Au cours de l'année 2018, le comité syndical devra définir la poursuite à donner à ces opérations d'aménagements ponctuels des cours d'eau.

## **COMPTE DE RESULTAT 2017**

### **1. Restes A Réaliser 2017**

En section d'investissement, les RAR de l'exercice 2017 sont les suivants :

Dépenses :

<b>Libellé article</b>	<b>Reste engagé</b>
Frais d'étude	271 042,97 €
Frais travaux	317 453,91 €
	<b>588 496,88 €</b>

Recettes :

<b>Libellé article</b>	<b>Reste engagé</b>
Subvention Etat	5 400,00 €
Subvention CR PACA	15 000,00 €
Subvention CD84	110 885,00 €
Subvention AE RMC	9 500,000 €
	<b>140 785,00 €</b>

### **2. Compte administratif 2017**

Sous réserve du contrôle du compte de gestion édité par la trésorerie.

Résultat 2017 prévisionnel sous réserve.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

	Réalisations
<i>Dotations aux amortissements</i>	38 586,87 €
<b>Charges à caractère général</b>	72 294,40 €
<b>Charges de personnel</b>	189 210,06 €
<b>Indemnités élus</b>	41 515,75 €
<b>Charges financières</b>	6 113,17 €
dont Intérêts de la dette	6 608,49
ICNE	-495,32
<i>Total opérations d'ordre</i>	38 586,87 €
Total opération réelles	309 133,38 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>347 720,25 €</b>

Recettes

	Réalisations
<b>Atténuations de charges</b>	13 506,59 €
<b>Autres redevances</b>	2 983,67 €
<b>Dotation, subvention, participation</b>	552 027,33 €
dont Contribution des membres	491 579,05 €
Subvention AE RMC	50 472,00 €
Subvention Etat	9 976,28 €
<b>Revenus des immeubles</b>	6 000,00 €
<b>Amortissement subv d'études</b>	16 213,42 €
<b>Produits financiers</b>	164,12 €
<b>Produits exceptionnels</b>	1 680,01 €
<i>Total opérations d'ordre</i>	16 213,42 €
Total opération réelles	576 361,72 €
Report exercice 2016	297 717,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>890 292,32 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

	Réalisations
<b>Amortissement subv d'études</b>	16 213,42 €
<b>Subventions non transférables</b>	75 482,57 €
<b>Remboursement du capital emprunt</b>	22 070,56 €
<b>Frais d'études</b>	54 343,44 €
<b>Acquisitions terrains</b>	18 795,61 €
<b>Travaux</b>	265 164,10 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	16 213,42 €
<b>Total opération réelles</b>	435 856,28 €
<b>Report exercice 2016</b>	126 737,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>578 806,86 €</b>

### Recettes

	Réalisations
<b>Dotation aux amortissements</b>	38 586,87 €
<b>FCTVA</b>	135 192,00 €
<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	39 450,00 €
<b>Subventions d'investissement</b>	528 368,24 €
dont subvention transférables	75 482,57 €
subventions non transférables	452 885,67 €
<b>Total opérations d'ordre</b>	38 586,87 €
<b>Total opération réelles</b>	703 010,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>741 597,11 €</b>

Résultat de clôture fonctionnement 2017 (avec report) : 542 572,07 €

Résultat de clôture investissement 2017 (avec report) : 162 790,88 €

Résultat global 2017 :	705 362,95 €
------------------------	--------------

### **3. Affectation du résultat 2017**

#### Résultat 2017 prévisionnel sous réserve.

Compte tenu des Restes à Réaliser 2017, les besoins de financement de la section d'investissement à recouvrir par l'affectation du résultat est estimé à 284 921 €.

## **ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET**

### **1. Fonctionnement**

#### **Prévision de dépenses :**

Maintien des charges à caractère général au même niveau qu'au budget 2017.

Les élus du Bureau ayant acté l'organisation effective de l'opération de régulation des ragondins en 2018, le budget nécessaire à l'achat du matériel et à la rémunération des piègeurs agréés est prévu.

Charges de personnel : maintien du niveau des crédits 2017. Ceux-ci avaient été ajustés pour l'embauche d'un contractuel archiviste sur 3 mois ½, cet ajustement est conservé.

Aucun nouvel emprunt contractualisé :

Intérêts dette 2018 (dont ICNE) : 7 000 €

Remboursement capital dette : 7 500 €

#### **Prévision de recettes :**

Les trois postes techniques sont encore subventionnés : l'AE RM&C finance les deux postes de techniciens à hauteur de 49 000 €. L'Etat finance le poste d'animateur du PAPI à hauteur de 24 000 €

Gestion patrimoniale des biens appartenant à l'EPAGE SOMV (indemnités d'occupation précaires = 9 000 €)

Contribution des membres du syndicat : maintien du montant des participations des membres, à hauteur des montants votés en 2017. Pour mémoire, en 2017 la contribution des membres du syndicat s'élevait à 491 580 €, répartie comme suivant: 59% (communes COVE) / 38% (communes CCSC) / 3% (communes C CVS)

### **2. Investissement**

#### **Prévision de dépenses :**

Conformément aux statuts syndicaux en vigueur, la part d'autofinancement du Programme d'Entretien et de Restauration de la ripisylve est financée par la contribution des membres.

Mais en 2018, l'attention des élus est portée sur la diminution potentielle des subventions de la Région PACA. Les programmes d'entretien et de restauration de la ripisylve (PPRE) ne sont pas prioritaires et les subventions régionales dépendront de l'enveloppe budgétaire restante au moment du dépôt du dossier de demande de financement.

Concrètement, le PPRE 2018 du syndicat sera financé entre [30%-45%]. De fait, l'enveloppe budgétaire pour ce programme a été ajustée à la baisse pour ne pas augmenter la part d'autofinancement nécessaire.

PRINCIPALES OPERATIONS d'INVESTISSEMENT PREVISIONNELLES

chapitre budget	OPERATIONS VOTEES ou PREVISION	RAR 2017	MONTANT PREVISIONNEL T.T.C	Subventions Prévisionnelles/potentielles				
				ETAT	AE RM&C	CR PACA	CD84	taux
2031	Elaboration plan de gestion Pavouyère		10 000,00 €		8 000 €			80%
	Moe renaturation Rioulas (avenant forfait de Moe)		21 600,00 €		17 280 €			80%
	Elaboration modèle hydraulique du BV - topographie		85 000,00 €	34 000 €		17 000 €	17 000 €	80%
	Elaboration 2nd plan gestion Belle Ile		5 000,00 €		4 000 €			80%
	Renaturation Salette (état initial milieu aquatique)		10 000,00 €		3 000 €	3 000 €	2 000 €	80%
	Sensibilisation risques inondations (action PAPI)		30 000,00 €	15 000 €		9 000 €		80%
	Etudes défintions syst. Endiguement du bassin (action PAPI)		237 000,00 €	32 400 €		63 000 €	47 400 €	80%
		271 042,97 €						
2315	Tx Equipement 3 stations hydrométriques (action PAPI)		84 500,00 €	42 250 €	25 350 €			80%
	régie exploitation stations: achat de matériel (action PAPI)		12 000,00 €	6 000 €	3 600 €			80%
	Marché bon commande digues (100 000 € HT/an)		120 000,00 €			30 000 €	20 000 €	50%
	Marché bon commande ripisylve et PPRE 2018		420 000,00 €			52 500 €	105 000 €	45%
	Tx d'aménagement du canelon à Loriol Comtat		40 000,00 €					
		317 453,91 €						
2113	Acquisition Belle Ile extension Nord		13 884,00 €		11 107 €			80%
	Acquisitions liées à renaturation Rioulas		10 000,00 €		8 000 €			80%
	Acquisition terrain pour siège EPAGE SOMV		1 500,00 €					
				129 650 €	80 337 €	174 500 €	191 400 €	
	nouvelles opérations à voter	TOTAL chap 2031	398 600,00 €	Total subventions potentielles :				<b>575 887 €</b>
	opérations déjà engagées	TOTAL chap 2113	25 384,00 €					
		TOTAL chap 2315	676 500,00 €					
		<b>TOTAL</b>	<b>1 100 484,00 €</b>					

attention total hors opé. patrimoniales / chap 041

## Prévision de recettes :

Les principales recettes d'investissement proviendront :

- des subventions conventionnées dans le PAPI ; la plupart des opérations sont financées à 80%
- des subventions d'investissement. Comme indiqué dans le chapitre sur le « contexte général », les financeurs historiques du syndicat sont dans un contexte budgétaire tendu et diminuent leurs taux de financement ainsi que le type d'opérations éligibles à leurs financements
- de l'amortissement des études clôturées, estimé à 39 000 €
- du FCTVA estimé à 43 000 €

## **ETAT DE LA DETTE**

### **1. Récapitulatif des emprunts en cours**

N°	Objet	Organisme prêteur	Année du contrat	Date de fin	Capital d'origine	Périodicité	Type taux	Taux	Capital restant dû au 1er janvier 2018	Annuité intérêt	Annuité capital
E9	Emprunt Crues 2002	CAISSE EPARGNE	2005	25/01/2036	14 610,00 €	Trimestrielle	fixe	4,04%	10 840,16 €	431,77 €	410,75 €
E10	Déversoir Montoux	CAISSE EPARGNE	2005	25/01/2036	34 000,00 €	Trimestrielle	fixe	4,04%	25 227,69 €	1 004,84 €	955,80 €
E12	Emprunt complément SPERA	CAISSE EPARGNE	2009	25/12/2024	21 600,00 €	Annuelle	fixe	3,99%	11 656,53 €	465,10 €	1 476,27 €
E14	Financement bassin Blouvarde	CREDIT AGRICOLE	2012	10/04/2032	103 016,00 €	Trimestrielle	fixe	4,76%	83 589,95 €	3 906,28 €	4 107,96 €
						<b>TOTAL</b>			<b>131 314,33 €</b>	<b>5 807,99 €</b>	<b>6 950,78 €</b>

Le syndicat présente une dette maîtrisée, avec une capacité d'emprunt importante.

### **2. Répartition de la dette selon les membres du syndicat, pour l'exercice 2018**

La participation des membres au service de la dette fait l'objet d'un calcul à part selon les modalités statutaires en vigueur à la date de contractualisation de l'emprunt. En l'espèce :

- Si un emprunt a été contracté antérieurement à l'adhésion d'un membre, ce membre ne contribue pas à son remboursement (ex : E9 « Crues 2002 », pour lequel Mormoiron ou Vacqueyras ne cotisent pas)
- Certains emprunts contractés avant la modification des statuts de 2009, sont imputés en totalité à un membre (ex : E10 « Déversoir Montoux »)
- Pour les emprunts contractés après la modification des statuts de 2009, les taux de contribution des membres au service de la dette sont différenciés selon s'il s'agit des intérêts ou du capital.



Pour l'exercice 2018, le service de la dette se répartit entre les communes comme suivant :

Emprunts contractés avant 2009	N° EMPRUNT	ANNUITE EN € $\alpha$	AUBIGNAN	BEAUMES DE VENISE	BEDARRIDES	BEDOIN	CAROMB	CARPENTRAS	CRILLON LE BRAVE	LAFARE	LORIOU DU COMTAT	MAZAN	MODENE	MONTEUX	MORMOIRON	ST PIERRE DE VASSOLS	SARRIANS	VACQUEYRAS	VILLES SUR AUZON	TOTAL
	E9 (Crues 2002)	842,52	25,44	46,09	0,00	70,10	48,87	92,68	6,57	6,57	120,31	42,29	6,57	176,00	0,00	5,22	195,80	0,00	0,00	0,00
E10 (Déversoir Monteux)	1 960,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 960,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 960,64
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>2 803,16</b>	<b>25,44</b>	<b>46,09</b>	<b>0,00</b>	<b>70,10</b>	<b>48,87</b>	<b>92,68</b>	<b>6,57</b>	<b>6,57</b>	<b>120,31</b>	<b>42,29</b>	<b>6,57</b>	<b>2 136,64</b>	<b>0,00</b>	<b>5,22</b>	<b>195,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 803,16</b>
Emprunts contractés après 2009	N° EMPRUNT	ANNUITE EN € $\alpha$	AUBIGNAN	BEAUMES DE VENISE	BEDARRIDES	BEDOIN	CAROMB	CARPENTRAS	CRILLON LE BRAVE	LAFARE	LORIOU DU COMTAT	MAZAN	MODENE	MONTEUX	MORMOIRON	ST PIERRE DE VASSOLS	SARRIANS	VACQUEYRAS	VILLES SUR AUZON	TOTAL
	TAUX GENERAL capital	5,47	2,69	15,78	4,32	2,89	14,54	0,76	0,38	7,58	3,40	0,77	23,27	1,44	0,54	13,70	1,11	1,37	100,00	
	TAUX GENERAL intérêt	5,72	3,29	14,30	5,92	3,25	7,81	1,05	0,54	9,20	3,79	1,01	23,39	1,75	0,63	15,34	1,24	1,77	100,00	
	E12 Compl SPERA(capital)	1 476,27	80,69	39,78	232,91	63,73	42,60	214,65	11,20	5,67	111,91	50,18	11,34	343,54	21,24	7,92	202,26	16,44	20,22	1 476,27
	E12 Compl SPERA(intérêt)	465,10	26,61	15,29	66,53	27,55	15,12	36,32	4,90	2,50	42,78	17,63	4,71	108,76	8,12	2,91	71,33	5,77	8,25	465,10
	E14 Prêt principal bassin Blouvarde (capital)	4 107,96	224,54	110,68	648,11	177,33	118,53	597,29	31,16	15,78	311,42	139,62	31,55	955,97	59,10	22,05	562,82	45,76	56,25	4 107,96
	E14 Prêt principal bassin Blouvarde (intérêt)	3 906,28	223,53	128,42	558,79	231,40	126,95	305,04	41,14	21,02	359,27	148,05	39,59	913,49	68,23	24,43	599,12	48,49	69,32	3 906,28
<b>SOUS TOTAL 2</b>	<b>9 955,61</b>	<b>555,38</b>	<b>294,16</b>	<b>1 506,33</b>	<b>500,01</b>	<b>303,19</b>	<b>1 153,29</b>	<b>88,40</b>	<b>44,98</b>	<b>825,37</b>	<b>355,47</b>	<b>87,19</b>	<b>2 321,77</b>	<b>156,70</b>	<b>57,30</b>	<b>1 435,53</b>	<b>116,47</b>	<b>154,05</b>	<b>9 955,61</b>	
Ligne de trésorerie	N° EMPRUNT	ANNUITE EN € $\alpha$	AUBIGNAN	BEAUMES DE VENISE	BEDARRIDES	BEDOIN	CAROMB	CARPENTRAS	CRILLON LE BRAVE	LAFARE	LORIOU DU COMTAT	MAZAN	MODENE	MONTEUX	MORMOIRON	ST PIERRE DE VASSOLS	SARRIANS	VACQUEYRAS	VILLES SUR AUZON	TOTAL
	TAUX GENERAL intérêt	5,72	3,29	14,30	5,92	3,25	7,81	1,05	0,54	9,20	3,79	1,01	23,39	1,75	0,63	15,34	1,24	1,77	100,00	
	PAO (Année 2017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOUS TOTAL 3</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>12 758,77</b>	<b>580,82</b>	<b>340,25</b>	<b>1 506,33</b>	<b>570,11</b>	<b>352,06</b>	<b>1 245,97</b>	<b>94,97</b>	<b>51,55</b>	<b>945,69</b>	<b>397,77</b>	<b>93,76</b>	<b>4 458,41</b>	<b>156,70</b>	<b>62,53</b>	<b>1 631,34</b>	<b>116,47</b>	<b>154,05</b>	<b>12 758,77</b>	

Soit, par membre :

	COVE	CC Sorgues Comtat	CC Ventoux Sud
service dette €	6 483,28	5 964,74	310,75

### **3. Emprunt prévisionnel**

Non prévu en réalisation effective.

## **MASSE SALARIALE**

### **1. Evolution**

Evolution des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Effectifs rémunérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Effectifs rémunérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Variation
<b>Titulaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
- catégorie A (temps complet)	1	1	
- catégorie B (temps complet)	2	2	
- catégorie C (temps non complet)	2	2	
<b>Non titulaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

Evolution prévisionnelle des effectifs au cours de l'année 2018

	Effectifs rémunérés au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Effectifs prévisionnels rémunérés au 31 décembre 2018	Variation
<b>Titulaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
- catégorie A (temps complet)	1	1	
- catégorie B (temps complet)	2	2	
- catégorie C (temps non complet)	2	2	
<b>Non titulaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

### **2. Charges de personnel et frais assimilés**

Charges de personnel, exercice 2017 : 189 210,06 € dont :

- traitements indiciaires :	104 473,55 €
- régime indemnitaire :	28 960,02 €
- supp. familial de traitement :	3 131,76 €
- cotisations (CNFPT, URSAFF, IRCANTEC, CNRACL...) :	52 644,73 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-258401439-20180301-21-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2018

Publication : 12/03/2018